



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

enseignants

Question écrite n° 11794

### Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Beaucoup de parents d'élèves, de spécialistes attirent en effet notre attention sur les probables méfaits de tels enseignements qui semblent prôner des méthodes "nouvelles" d'apprentissage, au détriment de méthodes éprouvées. Il est important de permettre à chaque professeur d'apprendre son métier auprès de professeurs reconnus pour les résultats qu'ils obtiennent avec leurs élèves et qui ont un savoir-faire à transmettre. Nos jeunes professeurs méritent en effet d'être formés aux meilleures pratiques. Toutes les études internationales montrent que c'est grâce à des pédagogies structurées, que tous les élèves apprennent à lire, écrire et compter correctement et que ces pratiques profitent en premier lieu aux populations les plus fragiles. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation dès la rentrée prochaine, en septembre 2013, a pour ambition de reconstruire la formation des enseignants, supprimée sous le précédent quinquennat, en lui donnant tout à la fois un haut niveau d'ambition académique et un contenu réellement professionnalisant, de manière à préparer progressivement les étudiants aux exigences du métier d'enseignant. Ces deux spécificités sont au cœur de ce que représente le diplôme de master. La formation qui sera dispensée dans ces écoles, placées au sein des universités, sera encadrée par des équipes constituées pour partie d'enseignants-chercheurs provenant des unités de formation et de recherche disciplinaires, et pour partie de praticiens de l'enseignement scolaire. Ceux-ci seront recrutés parmi les professeurs expérimentés du premier et du second degré, maîtres formateurs notamment, qui détiennent une expertise professionnelle importante issue de leur pratique et de l'exercice du rôle de tuteur auprès des enseignants stagiaires. Ce sont des professionnels reconnus auxquels il est déjà fait appel pour animer des sessions de formation au niveau académique ou national et qui seront mobilisés dans les ESPE. Le rôle des écoles supérieures du professorat et de l'éducation sera bien d'aider les futurs enseignants à développer une expertise didactique leur permettant de déterminer, de manière critique, le choix des méthodes les plus efficaces pour atteindre les objectifs visés, notamment dans le cadre des apprentissages fondamentaux - lire, écrire, compter - qui revêtent un caractère prioritaire. Le rôle des écoles ne sera pas de prendre parti pour certaines pédagogies au détriment d'autres ; il sera plutôt d'exposer les démarches didactiques en présence afin de permettre à tous les membres de la communauté éducative, par exemple lors de conférences de consensus dédiées à un point d'enseignement faisant débat, d'évaluer rigoureusement la pertinence de ces démarches à la lumière de leurs résultats vérifiés sur les acquisitions des élèves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Suguenot](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11794

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6911

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4494